

ANNONCES LEGALES

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DES USINES DU BASSIN DE LA SAMBRE

A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES Siège social à LOUVROUIL, rue Darlot, n° 37.

Statuts... TITRE I - OBJET - DURÉE - SIÈGE Article premier. - Il est formé entre les souscripteurs de l'acte constituant le Capital Initial...

Article deux. - La Société prend la dénomination de Société Anonyme Coopérative de Consommation des Usines du Bassin de la Sambre.

Article trois. - Les Sociétés a pour objet de procurer à ses membres actionnaires comme à tous membres adhérents dans les conditions prévues...

Article quatre. - La vente se fait au comptant et par anticipation. Les marchandises sont livrées par la Société...

Article cinq. - La durée de la Société est fixée à dix ans. Toutefois, l'Assemblée Générale peut décider de prolonger la durée...

Article six. - Le Capital Social est fixé à dix millions de francs divisés en deux cent cinquante mille actions de cinquante francs chacune.

Article sept. - Le Siège Social est à LOUVROUIL (Nord) rue Darlot n° 37. Il peut être transféré en tout autre lieu du Département du Nord par simple décision du Conseil d'Administration.

Article huit. - Le Capital est variable. Le Capital Social initial est fixé à dix millions de francs divisés en deux cent cinquante mille actions de cinquante francs chacune.

Article neuf. - Le Capital Social pourra être augmenté par délibération de l'Assemblée Générale. Les versements effectués par les actionnaires...

Article dix. - Le montant des actions est payable en espèces, savoir : Cinquante francs au moment de la souscription...

Article onze. - Les actions sont et restent nominatives, même après leur entière libération.

Article douze. - Entre actionnaires comme entre étrangers à la Société les actions sont transférées par acte sous seing privé ou par acte notarié...

Article treize. - Toute action est indivisible, à moins d'être affectée à un usage spécial par la décision de l'Assemblée Générale.

Article quatorze. - Toute personne qui voudra adhérer à la Société doit être agréée par le Conseil et justifier qu'elle appartient depuis un mois au personnel des Sociétés et Maisons...

Article quinze. - Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les actionnaires...

Établissements G&U Frères et Soeurs Usine d'Haumont. Établissements CRUVAUX - Usine d'Haumont. Établissements ROUBIN-CAPIAUX - Usine de Maubeuge.

Établissements L. LEMPEREUR - Usine d'Haumont. Établissements LISSÉ Usine de Louvroil. Établissements LOUVROUIL-MONTEAU-AULNOYE - Divisions Aulnoye, Louvroil, Requiennes.

Établissements ROUGE - Usine de Châtauneuf. Établissements ROUGE - Usine de Châtauneuf. Établissements ROUGE - Usine de Châtauneuf.

Établissements RABUT et Compagnie - Usine de Maubeuge. Établissements ACIERIES DE LA SAMBRE - Usine de Maubeuge.

Établissements SCULFORT - Usine de Maubeuge. Établissements V. VAUTIER et Compagnie - Usine de Maubeuge.

Établissements SENELE-MAUBEUGE Usine de Maubeuge. Établissements O. TENART - Usine de Sous-lez.

Établissements TOLES FERREUX - Usine de Maubeuge. Établissements TRAVAUX EN FER DE MAUBEUGE - Usine de Douzies-Ferrières.

Établissements TRAVAUX EN FER DE MAUBEUGE - Usine de Douzies-Ferrières. Établissements MINES ET PONDERIES - Usine de Maubeuge.

Établissements MINES ET PONDERIES - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge. Établissements MAISONNEMENTS - Usine de Maubeuge.

Les Assemblées Générales extraordinaires sont convoquées par résolutions dans un Journal d'annonces légales, la première quinze jours francs avant l'échéance...

Article trente-trois. - Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration...

Article trente-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article trente-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article trente-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article trente-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article trente-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article trente-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quarante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article quatre-vingt-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article cinquante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-deux. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-trois. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-quatre. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-cinq. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-six. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-sept. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-huit. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article soixante-neuf. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

Article septante-et-un. - Dans les Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration est élu pour un an...

VENTES - ACHATS - LOCATIONS

Etude de M. OROIER, notaire à ARMENTIERES, 22, rue Sadi Carnot.

A VENDRE Mardi 28 mai 1942, à 16 heures, en l'étude.

3 MAISONS, SISES A ARMENTIERES. Rue de Metz, numéros 10 et 12 et rue des Prés prolongée, numéro 33.

A VENDRE BE MAISOIR ANOÏEN avec ferme de 9 ha. Pour tous renseignements et autorisation préalable s'adresser à l'étude.

A 4 km. POITIERS BELLE MAISON tout confort. 10, Chaussée d'Antin PARIS 17.

OFFICE FONCIER 10, Chaussée d'Antin PARIS 17.

Etude de M. André VOITURIER, notaire à Cambrai, 2, rue des Capucins.

ADJUDICATIONS PUBLIQUES ET VOLONTAIRES en l'étude.

I. - Le 11 Mai 1942, à 14 heures, d'un bel Hôtel situé à Cambrai.

II. - Le 28 Mai 1942, à 14 heures, d'une Maison de rentier s. à Cambrai.

III. - Le 6 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de rentier s. à Cambrai.

IV. - Le 6 Juin 1942, à 14 heures, d'une Propriété sise à Cambrai.

V. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

VI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

VII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

VIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

IX. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

X. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XIV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XVI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XVII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XVIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XIX. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XX. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXIV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXVI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXVII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXVIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXIX. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXX. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXIII. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXIV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXV. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

XXXVI. - Le 16 Juin 1942, à 14 heures, d'une Maison de maître sise à Cambrai.

MAMANS!

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

Grandes Annonces, 10, rue de Valenciennes, Paris.

SAINGS-OU-NORD.

Etude de M